

Résolution sur la confrontation entre l'Iran et la communauté internationale

2006/2512(RSP) - 10/04/2006

Le Conseil a adopté des Conclusions aux termes desquelles il accueille avec satisfaction la déclaration faite le 29 mars par le président du Conseil de sécurité des Nations unies, qui renforce le rôle de l'AIEA et engage l'Iran à prendre les mesures exigées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA; ces mesures sont en effet indispensables pour instaurer la confiance dans le fait que la finalité du programme nucléaire iranien est exclusivement pacifique.

Le Conseil demeure attaché à une solution diplomatique. Il engage l'Iran à donner suite à la déclaration faite par le président du Conseil de sécurité des Nations unies et à appliquer intégralement toutes les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ainsi qu'à suspendre toute activité liée à l'enrichissement et toute activité de retraitement, y compris la recherche et développement, pour permettre la reprise des négociations.

Le Conseil souligne qu'il demeure préoccupé par la situation des droits de l'homme en Iran, en particulier par la situation des bahaïs et des autres minorités religieuses, ainsi que par celle des défenseurs des droits de l'homme, notamment M. Akbar Ganji et M. Abdolfattah Soltani.